



Fausse déclaration au juge des affaires familiales

Par **Visiteur**, le **22/09/2008** à **01:25**

Bonjour, en procédure de divorce nous somme passés en non conciliation le 15 janvier 2008 et mon ex-femme a fait une fausse déclaration devant la juge : elle à déclaré avoir à sa charge entièrement notre fils de 19 ans qui compte reprendre les cours à la fac ou bien passer son permis de voiture pour faire brancardier. Il se trouve que mon fils travaille en CDI depuis aout 2007 et qu'il a son permis de conduire, il va sans dire que je prouve tout ça avec des papiers officiels. Mon avocat a fait appel du jugement de non conciliation mais que risque mon ex-femme, depuis fevrier 2008 je paye 500€ de pension car elle a menti au juge....pourrai-je récupérer ces sommes versées ?
Merci de me répondre.